

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 3 mars 2025, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #2 - Gino Tanguay
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #5 - Samuel Larochelle
Siège #6 - Étienne Ménard

Absence motivée : Siège #4 - Marie-Hélène Ménard

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Stéphanie Lamontagne, directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

01-03-25

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2025
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Présentation des rapports financiers par la comptable
 - 4.2 - Approbation des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Rapport budgétaire
 - 5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers
 - 5.3 - Refonte du site web de la municipalité
 - 5.4 - Offre de matériel médical
 - 5.5 - Achat de bancs et chaises pour le chalet des loisirs
 - 5.6 - Récompense de l'aide monitrice
 - 5.7 - Plan triennal du Centre de services scolaires de la Beauce-Etchemin
 - 5.8 - Renouvellement d'adhésion à Passion FM
 - 5.9 - Demande de soutien financier par la Société du Patrimoine de Saint-Magloire
- 6 - ÉLECTIONS
 - 6.1 - Formation pour élections et fermeture du bureau municipal
- 7 - 6 LOGEMENTS
- 8 - SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Adoption des rapports d'activités de la RISEDE
 - 8.2 - Amélioration des équipements de communication des services d'urgence
- 9 - COMITÉ ET LOISIRS
 - 9.1 - La grande marche Pierre Lavoie
 - 9.2 - Terrain de jeux unifié
- 10 - CORRESPONDANCE
 - 10.1 - Demande de soutien pour modification au Code de la sécurité routière
- 11 - VARIA
 - 11.1 - Motion de félicitations
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-03-25

3.1 - Séance ordinaire du 3 février 2025

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Etienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

03-03-25

4.1 - Présentation des rapports financiers par la comptable

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 soit accepté tel que présenté aux membres du conseil municipal par la vérificatrice de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, Mme Karine Béland.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Revenus de fonctionnement : 2 125 489 \$

Dépenses de fonctionnement : 2 279 703 \$

Affectations : 257 426 \$

Surplus de l'exercice après affectation: 103 212 \$

ÉTATS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

Solde au 1er janvier 2024 : 229 490 \$

Solde au 31 décembre 2024 : 325 480 \$

ADOPTÉE

04-03-25

4.2 - Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les comptes à payer d'un montant de 152 899,38 \$ pour le mois de février 2025 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Stéphanie Lamontagne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Stéphanie Lamontagne
Directrice générale et greffière-trésorière

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Rapport budgétaire

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de février 2025 est remis à chaque membre du conseil municipal.

5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers

A tour de rôle le maire et les conseillers font le résumé de leurs activités du dernier mois.

05-03-25

5.3 - Refonte du site web de la municipalité

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER l'offre faite par Agence Lenox le 2 décembre 2024 pour la conception d'un site web multipages au goût du jour, au coût de 6275\$, ainsi que la formation et la rédaction de la politique de confidentialité (Loi 25) au coût de 350\$.

D'ACCEPTER de payer les frais annuels d'hébergement web (250\$), relatif au nom de domaine (30\$) et pour les adresses courriels professionnelles (120\$ ch.).

ADOPTÉE

5.4 - Offre de matériel médical

La Municipalité s'est vu offrir un don d'équipement médical par 2 médecins, futurs résidents de Saint-Magloire. Aucune décision n'est prise pour le moment puisqu'il faudrait leur trouver une utilité avant d'accepter de le recevoir et de l'entreposer.

06-03-25

5.5 - Achat de bancs et chaises pour le chalet des loisirs

Il est proposé par Étienne Ménard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACHETER 15 bancs pour le chalet des loisirs, au montant de 39,99\$ chacun + taxes, avec les protecteurs de planchers adéquats, ainsi que 16 chaises empilables, le tout tel que budgété.

ADOPTÉ

07-03-25

5.6 - Récompense de l'aide monitrice

ATTENDU QU'à l'été 2024, le terrain de jeux a bénéficié des services d'une aide monitrice non rémunérée;

ATTENDU QU'il avait été discuté de récompenser cette aide monitrice par une carte cadeau mais qu'aucune résolution n'avait été adoptée.

En conséquence, il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'OFFRIR une carte cadeau de 50\$ à Romy Chabot qui a travaillé comme aide monitrice non rémunérée tout l'été 2024 pour la remercier.

ADOPTÉE

5.7 - Plan triennal du Centre de services scolaires de la Beauce-Etchemin

Il y a dépôt projet de plan triennal 2025-2028 du Centre de services scolaires de la Beauce-Etchemin. Les commentaires doivent être transmis au plus tard le 28 avril 2025.

08-03-25

5.8 - Renouvellement d'adhésion à Passion FM

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RENOUVELER l'adhésion à Passion FM pour l'année 2025, au coût de 40\$.

ADOPTÉE

09-03-25

5.9 - Demande de soutien financier par la Société du Patrimoine de Saint-Magloire

ATTENDU QUE la Société du Patrimoine de Saint-Magloire organise plusieurs activités au bénéfice de la population, dont le Noël d'Antan, la Fête Nationale, les Bingos, les activités musicales, une pièce de théâtre, etc.;

ATTENDU QUE tous ces événements nécessitent des investissements en temps et en argent;

ATTENDU QUE la Société du Patrimoine est un organisme sans but lucratif.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER la demande faite par la Société du Patrimoine de Saint-Magloire et de leur verser une somme de cinq cents dollars (500\$) à titre de soutien financier pour les aider dans la réalisation de leurs activités annuelles 2025.

ADOPTÉE

6 - ÉLECTIONS

10-03-25

6.1 - Formation pour élections et fermeture du bureau municipal

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la directrice générale Stéphanie Lamontagne et son adjointe Pascale Déraps, qui agiront respectivement à titre de présidente et secrétaire d'élection en novembre prochain, participent aux 2 journées de formation sur les élections qui se tiendront virtuellement les 13 et 14 mai prochain.

DE FERMER le bureau municipal les 13 et 14 mai 2025 afin de permettre aux 2 employées d'assister à cette formation.

ADOPTÉE

7 - 6 LOGEMENTS

Le conseil est informé que la FTQ a fait part au promoteur que le projet de construction d'un immeuble de 6 logements abordables à Saint-Magloire est classé annulé pour la phase 1 du programme, ces derniers ne croyant pas à la possibilité que le projet soit réalisé d'ici le 30 septembre 2025. Il est placé sur la liste d'attente de la phase 2. Actuellement, il y a 10 000 unités en attente pour 1 000 unités disponibles dans la phase 2.

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

11-03-25

8.1 - Adoption des rapports d'activités de la RISEDE

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER les rapports d'activités 2024 de la RISEDE, l'un étant pour la Municipalité de Saint-Magloire seulement et l'autre pour les 5 municipalités formant la Régie.

ADOPTÉE

12-03-25

8.2 - Amélioration des équipements de communication des services d'urgence

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la RISEDE à installer sur le réservoir à eau potable du village, une antenne de télécommunication visant à améliorer les communications des pompiers et/ou autres services d'urgence sur le territoire de la Municipalité, ainsi qu'un petit boîtier de contrôle dans le bâtiment de gestion de l'eau.

D'INFORMER la RISEDE que la Municipalité n'acquittera aucun coût relié à cette installation, ne garantira aucunement la protection et préservation des équipements, ne sera aucunement responsable en cas de bris, vol ou autre perte ou dommage pouvant survenir à leurs installations, la municipalité se dégageant de toute responsabilité à ce sujet.

ADOPTÉE

9 - COMITÉ ET LOISIRS

9.1 - La grande marche Pierre Lavoie

Le conseil invite toute personne intéressée à s'impliquer dans l'organisation d'une marche de 5 kilomètres dans le cadre de La grande marche Pierre Lavoie qui se tiendra en octobre prochain, à contacter la Municipalité au 418-257-4421.

9.2 - Terrain de jeux unifié

Une rencontre ayant été planifiée avec les maires et les directions générales des Municipalités de Saint-Magloire, Saint-Camille-de-Lellis et Sainte-Sabine le 4 mars 2025, le sujet est reporté.

10 - CORRESPONDANCE

13-03-25

10.1 - Demande de soutien pour modification au Code de la sécurité routière

ATTENDU QUE depuis le 1er avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une Municipalité;

ATTENDU QU'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal de Saint-Magloire demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault, d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c.C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à

un appel d'urgence, au même titre qu'un pompier ou une pompière.

QUE la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault, à la députée madame Stéphanie Lachance, à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des Municipalité du Québec.

ADOPTÉE

11 - VARIA

11.1 - Motion de félicitations

Anne-Marie Beaudry propose une motion de félicitations à la directrice générale, Stéphanie Lamontagne, pour tout le travail qu'elle a effectué bénévolement, en dehors de ses heures de travail, pour l'obtention des subventions nécessaires à la réalisation d'importants travaux de rénovation à la maison du Patrimoine, et sa grande implication dans le projet d'ouverture d'un café boulangerie. La motion est entérinée à l'unanimité.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

14-03-25

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 19h47.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Thibault
Maire

Mme Stéphanie Lamontagne
Directrice générale et greffière-trésorière